

ARTHUR MAURY

Société Anonyme au capital de 1 017 354.80 €

Siège social : 5 boulevard Napoléon 1er

95290 L'ISLE ADAM

511 528 465 RCS PONTOISE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte en vue de se prononcer sur :

- l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice,
- le changement de dénomination,
- le transfert de siège social.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans ses rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés et les opérations ci-dessus évoquées.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

* * *

Nous vous rappelons que le 22 janvier 2018, l'autorité des marchés financiers a suspendu la cotation des actions ARTHUR MAURY sur Euronext Access Paris.

En dépit de nos demandes d'information auprès de l'autorité des marchés financiers, sur les raisons de cette suspension et son maintien, nous n'avons obtenu aucune explication, si ce n'est que l'autorité des marchés financiers était dans l'attente d'éléments permettant de s'assurer que « *les conditions témoignant de l'absence de risques de manipulation de cours et de pratiques de démarchage agressif étaient réunies* »... « *au détriment de la société Arthur Maury* »

Nous avons rédigé également un communiqué en vue d'être totalement transparent vis-à-vis de nos actionnaires et de tous tiers.

Comme vous l'imaginez cette situation de blocage de tous nos flux est extrêmement préjudiciable pour notre société.

* * *

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

AL

DS

fn

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'élève à 38 611 € contre 67 389 € pour l'exercice précédent : Le chiffre d'affaires des filiales ayant essuyé une baisse importante cela se manifeste directement sur la baisse du chiffre d'affaires de la holding.

Nos charges d'exploitation s'élèvent à 60 106 € contre 105 893 € en 2017.

En conséquence, notre résultat d'exploitation, ressort à -21 495 € contre -38 504 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -2 387 € contre -172 073 € en 2017, notre résultat courant avant impôts s'élève à -23 882 € contre -210 577 € en 2017.

Après constatation d'un résultat exceptionnel de -4 926 € contre -4 152 € en 2017, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par une perte de -28 808 € contre une perte de -214 729 € pour l'exercice 2017. Malgré une diminution nette du chiffre d'affaires, le résultat net est en amélioration : La holding et ses filiales se concentrent sur la rentabilité.

Résultats de l'activité, progrès réalisés, difficultés rencontrées, évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Nous espérons que nos demandes de reprise de la cotation sur le marché Euronext Access Paris auprès de l'Autorité des Marchés Financiers trouveront une issue favorable au plus vite : La suspension du cours de la société ARTHUR MAURY nuit à la réputation et à l'image de marque du groupe. Le groupe ARTHUR MAURY a du faire face à de nombreux préjudices.

La société poursuit son activité de holding en soutenant ses filiales.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Analyse de l'évolution des affaires

L'évolution de l'activité des décisions de l'Autorité des Marchés Financiers au point mort à ce jour. La société n'a pas d'emprunt et dettes auprès d'établissement de crédit.

Informations sur les risques

La société a provisionné le montant des dettes en comptes courant de ses filiales LUTECE DIFFUSION et COLLECTIONS ARTHUR MAURY.

Informations sociales :

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

AL

PS

fn

Informations environnementales :

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Filiales et participations

Nous vous rappelons que notre société détient les participations suivantes à hauteur de :

- 100 % du capital et 100 % des droits de vote des sociétés :
 - . LUTECE DIFFUSION : SARL au capital de 262 093 €, dont le siège social est à L'ISLE ADAM (92290) 5 Bld Napoléon 1^{er}, immatriculée au RCS de PONTOISE sous le N° 732 023 858
 - . COLLECTIONS ARTHUR MAURY : SARL, au capital de 494 392 € dont le siège social est 20, rue Lavoisier 95300 PONTOISE, immatriculée au RCS de PONTOISE sous le N° 517 719 084

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société.

Activité des filiales

Nous compléterons toutefois ces indications par les éléments suivants :

- La société LUTECE DIFFUSION a enregistré au 31/12/2018, un chiffre d'affaires de 828 395 euros et un bénéfice de 4 523 euros,
- La société COLLECTIONS ARTHUR MAURY a enregistré au 31/12/2018, un chiffre d'affaires de 529 783 euros et un bénéfice de 5 306 euros.

Risques technologiques

Notre société n'ayant pas à prendre de mesures spécifiques pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires, dès lors, rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de -28 808 euros, que nous vous proposons d'affecter en totalité au report à nouveau.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

AL

PJ fm

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-1-1 et D. 441-4).

	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1	Ne pas renseigner				1	16	Ne pas renseigner				16
total TTC des factures concernées	2630.82				2630.82	2630.82	143820				143820	143820
% du montant total des achats TTC de l'exercice	2.97						Ne pas renseigner					
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	Ne pas renseigner						83.15					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

AL

PS KN

Conventions réglementées

Nous vous demanderons de vous prononcer sur le rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce.

Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018 : La société ne comporte pas d'effectif salarié.

Transfert du siège social

Il sera proposé de transférer le siège social du 5 boulevard Napoléon 1^{er}, 95290 L'ISLE-ADAM au 9 rue Anatole de la forge, 75017 PARIS et de modifier les statuts corrélativement.

Changement de dénomination sociale

Nous vous proposerons de modifier la dénomination de la société en adoptant la dénomination suivante :

« MLD »

Il conviendra de modifier les statuts corrélativement.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence Madame Idalina PEREIRA assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

Cette décision a été prise par le conseil d'administration le 15 juin 2016 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice en 2020.

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

Informations concernant les mandataires sociaux

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société.

AL

PS fn

- Madame Idalina PEREIRA, Président du conseil d'administration, directeur général,
 - Activités exercées dans d'autres sociétés :
 - . SARL LUTECE DIFFUSION : Gérante
 - . SARL COLLECTION ARTHUR MAURY : Gérante

- Monsieur Antoine LEROY, administrateur
 - Activités exercées dans d'autres sociétés :
 - . SAS CG IMMO : Président
 - . SARL AFA BAT : Gérant

- Monsieur Florian MUNIER, administrateur,
 - Activités exercées dans d'autres sociétés : Néant

- Monsieur Emmanuel RIVIER, administrateur,
 - Activités exercées dans d'autres sociétés :
 - . SARL CONCEPT PRIVILEGE : Gérant (société en liquidation judiciaire)

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur mandat social. Ils ont cependant bénéficié du remboursement de leur frais sur justificatif.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le conseil d'administration

